

Association Méditerranéenne de Secourisme

SIRET : 75401475100012

NDA : 93 06 07870 06

FNMNS

N° : W062006226

D-06-02

Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1)

Tarif :

350 €

(570 € lors d'une prise en charge 15€/heure)
(3500 € le groupe de 12 stagiaires maximum)

Durée :

38 h

Prérequis :

Être âgé de 16 ans minimum.

Objectifs :

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Compétences :

- ✓ Evoluer dans son cadre juridique applicable à son action de secours.
- ✓ Assurer la protection.
- ✓ Réaliser un bilan et assure sa transmission.
- ✓ Réaliser les gestes de premiers secours.
- ✓ Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation.
- ✓ Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Aptitude :

A la fin de la formation, le stagiaire pourra mettre en place la totalité des compétences acquises dans un but d'applicabilité d'une conduite à tenir de secouriste en équipe ou seul.

Délai d'accès :

Notre planning de formation permet un accès à cette dernière suivant le nombre de place disponible. Les formations sont en ligne chaque semestre.

Méthodes mobilisées :

Exposés participatifs, questionnement, Approche par compétences... conformes au RIC et RIF de la FNMNS.

Modalités d'évaluation :

Évaluation continue formative puis évaluation certificative par QCM et mise en situation. Conformes au RIC et RIF de la FNMNS. Certificat valide N+1 an. Conforme à la fiche RS 5719 du ministère de l'intérieur publiée le 15-12-2021

Accessibilité :

Contactez-nous si vous êtes en situation de handicap.

Programme :

1 heure : Partie introductive, rôles et missions du secouriste

1 heure : Partie 1, protection et sécurité.

1 heure : Partie 2, hygiène et asepsie.

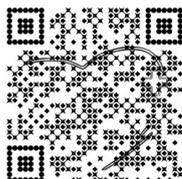
2h 30 minutes : Partie 1, bilans.

17 heures : Partie 4, urgences vitales.

3 heures : Partie 3, bilans suite. Partie 5, malaises et affections spécifiques. Partie 6, atteintes circonstanciées. Mise en situation.

7 heures : Partie 1, bilans suite. Partie 7, traumatismes. Mise en situation

5h 30 minutes : Partie 8, relevage et brancardage. Cas concrets de synthèse.



AMS 06, 207 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice

Tel : 06 40 73 61 03 Courriel : contact@ams-06.fr Site : <http://www.ams-06.fr>

Siège administratif : 331 Chemin de la FUONT, 06670 Levens

Version 2.11 2024